

PROCÈS VERBAL n° 007 SHOM/GCN/NP du

des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la mairie de La Rochelle le 29 novembre 2006

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du 17 août 2006 du député-maire de La Rochelle portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 25 juillet 2006, s'est réunie le mercredi 29 novembre 2006 dans les locaux de la mairie de La Rochelle, pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de plaisance de La Rochelle-Les Minimes.

La commission était composée de :

M.	Pierre Olivier, capitaine de vaisseau, de l'inspection des forces maritimes	Président
M.	François Le Corre, ingénieur en chef des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
M.	Frédéric Demangeot, inspecteur principal de la direction régionale des affaires maritimes de Charente Maritime	Membre de droit
M.	Christian Levoirier	Membre temporaire Secteur de la plaisance
M.	Guy Aubry	Membre temporaire Secteur de la plaisance
M.	Jean Piveteau	Membre temporaire Secteur de la plaisance
M.	Philippe Courcaud	Membre temporaire Secteur croisière inter-iles
M.	Patrick Haglund	Membre temporaire Secteur de la plaisance
M.	Pierre Frot	Membre temporaire suppléant Secteur de la plaisance

Assistaient également à la réunion :

M.	Daniel Levet	Direction Départementale de l'Équipement
M.	Bruno Landreau	Direction Départementale de l'Équipement
M.	Jack Dillenbourg	Adjoint au Maire de La Rochelle

Le président remercie les membres de la commission de leur présence.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION.

Le port des Minimes est le principal port de plaisance de La Rochelle.

Construit de 1970 à 1978, il constitue un pôle d'attraction touristique et d'animation où se concentre un grand nombre de fonctions commerciales et nautiques. C'est un équipement urbain structurant générateur d'activités et d'emplois en particulier dans le secteur de la maintenance. Les industries nautiques rassemblent 190 entreprises et 1900 emplois dans l'Agglomération de La Rochelle.

Il compte aujourd'hui 3 660 places à flot dont 360 de passage.

A l'automne 2005, plus de 1000 demandes de places supplémentaires ont été recensées.

Les principales conséquences de la persistance de ce manque de places sont :

- au niveau régional et national : des risques de délocalisation de la fabrication des bateaux avec des conséquences sur l'emploi,
- au niveau local : la stagnation de l'activité de maintenance des bateaux, la chute de l'activité "vente de bateaux neufs" et l'arrêt du développement nautique de La Rochelle.

L'extension de la capacité du Port des Minimes de 1000 à 1200 places et sa réorganisation sont devenues des enjeux pour l'économie locale et le développement de la filière plaisance, atout majeur pour le site.

Le projet d'extension du port de plaisance des Minimes s'inscrit dans une volonté commune des élus et des usagers.

Un groupe de travail (regroupant les partenaires institutionnels) a été mobilisé pour analyser pendant plusieurs mois différentes variantes et prendre en compte les attentes des différents acteurs.

Cette réflexion a permis d'aboutir en février 2005, à une solution consensuelle parmi des projets qui étaient soit trop coûteux, soit demandaient la suppression ou la dégradation de plages ou encore impactaient l'environnement par la pollution des sédiments.

C'est ainsi que le projet d'extension nord du port des Minimes a été retenu et s'appuie sur les points suivants.

1.1. Nouvelle digue Nord.

Cette digue sera de type caisson, de pente 3 pour 2 côté mer (en raison de l'agitation). Elle sera créée entre la passe d'entrée principale du port des Minimes et la passe d'entrée de la future extension, parallèlement au chenal d'accès au Vieux Port de La Rochelle et en retrait par rapport à la digue de l'avenue Michel Crépeau et de la rue des Tamaris.

Cette digue aura une longueur de 600 m environ.

La passe d'entrée du futur bassin aura une largeur d'environ 100 m.

Le projet s'intégrera parfaitement dans le paysage, que ce soit vu de la plage de La Concurrence ou du Vieux Port grâce à la qualité des digues, les matériaux utilisés et l'absence de voitures sur la nouvelle digue Nord.

Elle cachera également les enrochements actuels de la digue du Bout Blanc.

La construction de la digue Nord sécurisera totalement la zone artisanale inondée lors de la tempête du 27 décembre 1999.

La digue sera aménagée pour l'accueil des piétons (largeur 3,50 m, garde-corps ...).

1.2. **Digue du Lazaret.**

Sa partie Nord sera déplacée à la bordure du chenal de navigation actuelle, dans le prolongement de la nouvelle digue Nord. Il s'agira d'une digue en enrochement de même nature qu'actuellement

Elle aura une pente de 2 pour 1.

150 à 200 places de stationnement seront aménagées sur les espaces créés.

1.3. **Construction d'un épi.**

Pour limiter l'agitation, un épi en enrochement est réalisé en limite ouest du futur bassin.

L'enracinement de cet épi est réalisé perpendiculairement sur le côté intérieur de la digue caisson en retrait du musoir.

La cote d'arase de cet épi est inférieure à celle de la digue principale.

La pente du talus en enrochement est de 3 pour 2 et de longueur 75 m environ.

Une passe d'environ 50 m de large est maintenue entre l'épi et la digue du Bout Blanc.

1.4. **Digue du Bout Blanc.**

Elle a été entièrement repensée en fonction de l'accès des usagers aux pontons. Il est prévu :

- des circulations piétonnes reliant les pontons et longeant les bassins ;
- des stationnements permettant une bonne desserte des bateaux (création de 200 à 250 places supplémentaires). Des aménagements paysagers qualitatifs, comprenant au minimum :
 - * des plantations destinées à atténuer l'impact visuel des voitures ;
 - * des revêtements de sol permettant de bien différencier les usages (circulations, stationnements, piétons ...) ;
 - * du mobilier de confort (bancs, corbeilles) et une signalétique adaptée ;
 - * de l'éclairage (pour les voitures et pour les piétons) ;
 - * des ouvrages d'intégration des conteneurs à déchets.

1.5. **Dragage du nouveau plan d'eau.**

Il sera réalisé à la cote -3 m CM, à l'intérieur du futur bassin.

La création du nouveau bassin prend en compte les catamarans et trimarans qui n'ont pas d'emplacements adaptés dans les ports existants, ainsi que les monocoques à tirant d'eau de 2,5 m.

A l'extérieur du port, d'une manière générale, le chenal principal sera élargi et approfondi à la cote -0,5 m CM.

2. **PRESENTATION DU PROJET.**

M. Jack Dillenbourg, adjoint au maire de La Rochelle, introduit cette présentation en rappelant l'historique du projet.

Le projet est présenté en séance par Mme Sandrine Voyard et M. Jean Lorand.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS.

M. Courcaud s'interroge sur l'intérêt de l'extension de la digue du Lazaret qui va réduire la taille de la zone d'approche et qui risque de masquer la sortie des bateaux des Minimés et de gêner la navigation dans le chenal qui est déjà étroit.

M. Piveteau confirme le risque que le nouveau projet entraîne pour les usagers du port, de se trouver immédiatement dans le chenal dès le franchissement des passes, en ayant qu'un bref préavis visuel, sur le trafic sortant.

M. Frot rappelle par ailleurs que certains secteurs sont déjà envasés et limitent de fait l'usage du chenal et que les travaux de dragage prévus dans le cadre du projet devraient améliorer la situation.

M. Demangeot rappelle que la navigation dans un chenal implique des règles de navigation spécifiques. Le président suggère que des actions de police ou de communication soient mises en place.

M. Haglund souligne enfin la nécessité d'étudier la mise en place du nouveau balisage en liaison avec l'éclairage urbain qui sera mis en place sur les digues.

Il ressort des discussions qui s'ensuivent qu'une étude globale du balisage devra être faite de manière à intégrer l'impact du nouveau port sur la configuration actuelle (emprise du segment utile de l'alignement au 059° en particulier).

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 29 novembre 2006 pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de plaisance de La Rochelle-Les Minimes tel que décrit au paragraphe 1 du présent procès verbal

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- mettre en place des actions de communications ou de police du plan d'eau afin de sensibiliser les usagers aux pratiques liées à cette nouvelle implantation ;
- confirmer la cohérence globale du balisage ;
- prendre en compte les aspects sécurité liés aux activités de voile légère ;
- maintenir les côtes de dragage prévues pour le chenal jusqu'au sud de la tourelle Richelieu ;
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port des Minimes seront transmises au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques ...).

Le président
Pierre Olivier

Les membres
François Le Corre

M. Christian Levoirier

M. Guy Aubry

M. Jean Piveteau

M. Philippe Courcaud

M. Patrick Haglund

M. Pierre Frot